



Préavis n° 05/05.2017 – section des infrastructures

Demande d'un crédit pour financer la réfection de la chaussée à la route de Rolle Ouest, la création d'un trottoir, de deux bandes cyclables, d'un collecteur, la pose de l'éclairage public et la construction de parois antibruit

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

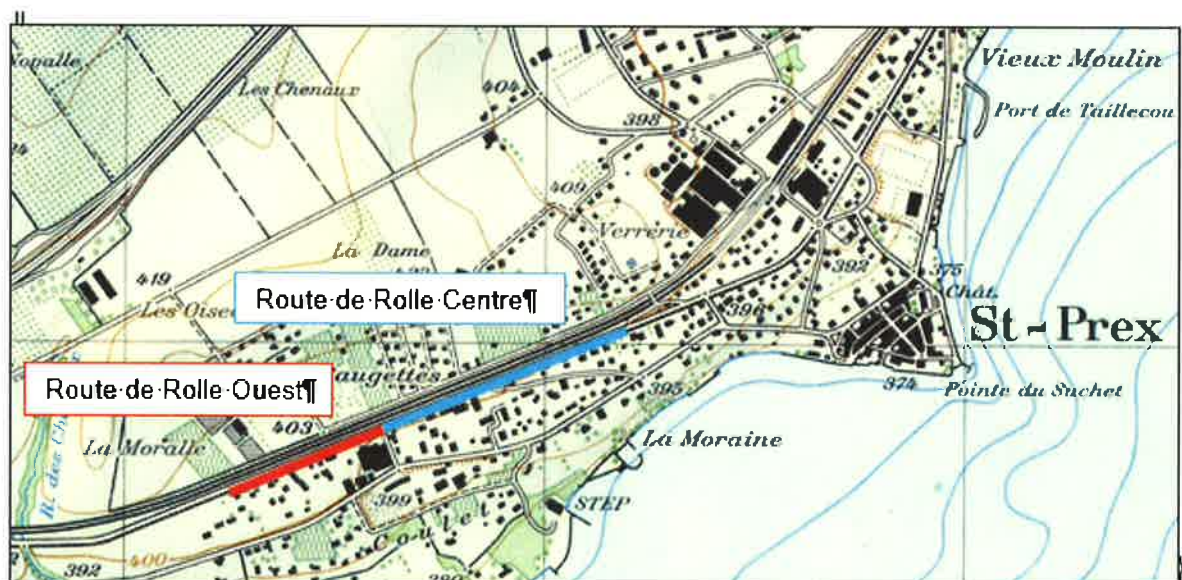
I. Préambule

Dans le cadre des travaux de réfection du revêtement de la RC 1, la Municipalité souhaite améliorer la mobilité douce à l'Ouest de Saint-Prex et assainir le bruit du trafic routier.

Bien que partiellement de compétence cantonale, d'entente avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Commune est le chef de projet. Cette dernière a mandaté le bureau d'études Mosini et Caviezel SA pour l'élaboration de ce projet.

II. Situation et présentation du projet

Ce projet, en rouge sur la situation ci-dessous, se positionne dans la continuité du tronçon entre la station essence à la route de Rolle 32 et le chemin de la Scierie (route de Rolle Centre).



Les principaux objectifs sont la réfection de la chaussée, l'aménagement d'espaces spécifiques pour sécuriser et favoriser les déplacements en mobilité douce et l'assainissement du bruit routier.

Ce projet, issu de nombreuses discussions entre la Municipalité, le bureau d'études et les propriétaires, concrétise le vœu de prolonger l'aménagement réalisé à l'Est du chemin de la Scierie et de réaliser l'assainissement du bruit sur la Commune. Il s'agit de la dernière étape à réaliser indépendamment de la requalification de la RC1.

Le projet prévoit ainsi les éléments suivants:

Réfection de la chaussée

Suite à une étude contre le bruit, effectuée par un bureau spécialisé sur l'ensemble de la Commune, il a été démontré que les valeurs de bruit liées à la circulation dépassent les valeurs limites. C'est pourquoi un revêtement phonoabsorbant sera posé afin de permettre une réduction significative des décibels du trafic routier.

Par la même occasion, la superstructure de la chaussée sera également renforcée pour garantir sa longévité.

Voici ce qui sera entrepris sur la chaussée:

- Rabotage de 7.5 cm
- Pose de 4 cm d'une couche de fondation AC B 11 S
- Pose d'une couche de roulement en enrobé phonoabsorbant de 3.5 cm.

Trottoir

Un trottoir d'environ 1,5 m. de largeur sera aménagé sur le côté Sud de la route sur les 540 mètres que prévoit le projet.

Une bordure "type Etat de Vaud" matérialisera le bord de route et permettra ainsi de séparer les piétons de la chaussée. A chaque accès privé, le trottoir sera abaissé pour permettre le passage des véhicules. Cet abaissement sera matérialisé par deux rangs de pavés inclinés avec une différence de niveau d'environ 4 cm en bord de chaussée, ceci permettra de bien marquer le bord du trottoir.

Bandes cyclables

Une bande cyclable d'1.50 mètre de large est projetée de part et d'autre de la chaussée.

A l'Est du tronçon réfectionné, les deux bandes cyclables sont déjà existantes. Le solde de la chaussée sera de 6.50 mètres permettant ainsi le croisement de deux véhicules lourds à 50 km/h.

Porte d'entrée

L'entrée de localité sera déplacée de 400 mètres à l'Ouest, juste avant les premières maisons. A cet endroit, une porte d'entrée sera matérialisée par un îlot central, afin de réduire la vitesse des automobilistes venant d'Etoy. Il sera construit, en lieu et place du marquage existant «zone interdite» et dans le prolongement de la voie de présélection.

Ce modérateur de vitesse, qui sera situé après le nouveau totem d'entrée de localité, est utilisé pour souligner le passage entre la route limitée à 80 km/h et celle à 50 km/h. Cet îlot renforcera l'image de l'entrée dans la Commune de Saint-Prex.

Dans le sens Etoy - Saint-Prex, les cyclistes emprunteront un trottoir mixte, depuis la nouvelle entrée de localité sur 160 mètres, avant de redescendre sur la chaussée sur une bande cyclable, ceci permettra d’augmenter la sécurité des cyclistes au droit de la porte d’entrée.

Parois antibruit

En application de la Loi sur la protection de l’environnement (LPE) et de l’ordonnance sur la protection du bruit (OPB), les routes, dont le trafic émet un bruit trop important, doivent être assainies par leur propriétaire. A l’Ouest du projet, une paroi antibruit sera donc construite sur environ 220 mètres à l’arrière du trottoir. Il s’agit d’une paroi antibruit en bois qui sera partiellement végétalisée, avec des plantes grimpantes indigènes. A l’extrémité Ouest, elle sera d’une hauteur de 3 mètres sur 100 mètres de long, puis de 2,5 mètres sur 25 mètres et enfin de 2 mètres sur 100 mètres. Ces hauteurs et longueurs de murs projetés correspondent aux aménagements proposés par le bureau d’ingénieurs en charge de l’étude d’assainissement du bruit Jacques de Carmine lors de l’étude d’assainissement du bruit.

Le long de la paroi, deux accès sont existants. Ceux-ci seront munis d’un portail avec écran (antibruit), afin de protéger les riverains du bruit.

Ces parois antibruit seront en partie subventionnées par la Canton de Vaud.

Eclairage public

Le projet prévoit un nouvel éclairage public en LED côté trottoir. Il s’agit de mâts et luminaires Elektron type Luma d’une hauteur de 8 mètres hors-sol. Ce sont les mêmes candélabres que ceux posés sur la route de Rolle Centre.

Collecteurs d’eaux claires

Avec la création d’un trottoir, l’eau pluviale ne pourra plus s’infiltrer dans les banquettes.

Des gueulards récolteront donc cette eau qui sera acheminée dans de nouvelles canalisations, qui se trouveront sous le trottoir. Ces eaux se déverseront dans la canalisation existante qui descend à l’Est du garage à la route de Rolle 50.

Vu la très faible pente longitudinale qu’offre la route de Rolle, une planelle sera posée sur environ 370 mètres contre la bordure du trottoir, afin d’éviter tous risques de flaque.

Eau potable et défense incendie

Le bureau Miaz-Weisser SA se charge du projet d’eau potable. Il s’agit d’un bouclage en PE 160/141 SN10 sur 330 mètres qui sera construit sous le trottoir avec l’installation de trois nouvelles bornes hydrantes.

Emprises

Le gabarit projeté de la future chaussée est plus large que le domaine public actuel, donc des emprises sur fonds privés sont nécessaires. Toutefois, afin de réduire au maximum les emprises sur les parcelles privées, la route sera élargie au maximum côté CFF. Toutes ces emprises se feront par servitudes.

Néanmoins, la création de ces aménagements réduira le nombre de places de parc des deux garages touchés par le projet. C’est pourquoi, une nouvelle zone de stationnement est prévue, en face de la parcelle n° 589.

III. Devis estimatif

Aménagements routiers

| | |
|--|-------------------------|
| • Travaux de génie civil | Fr. 890'000.00 |
| • Paroi antibruit et portails | Fr. 495'000.00 |
| • Eclairage public | Fr. 55'000.00 |
| • Arborisation et végétation | Fr. 95'000.00 |
| • Marquage et signalisation | Fr. 50'000.00 |
| • Frais d’inscription de la servitude | Fr. 10'000.00 |
| • Honoraires de géomètre (abornement, cadastration et servitudes) | Fr. 15'000.00 |
| • Séances et études en relation avec les conventions des riverains | Fr. 20'000.00 |
| • Honoraires d’ingénieurs (projet d’exécution, direction des travaux et achèvement) | Fr. 70'000.00 |
| • Honoraires d’ingénieurs structure (projet d’exécution du mur antibruit, direction des travaux et achèvement) | Fr. 13'000.00 |
| • Divers et imprévus (env. 10%) | <u>Fr. 172'000.00</u> |
| Sous-total des aménagements routiers | Fr. 1'885'000.00 |
| TVA 8% | Fr. 150'800.00 |
| Total aménagements routiers | Fr. 2'035'800.00 |

Collecteurs d’eaux claires

| | |
|---|-----------------------|
| • Fouilles et collecteurs d’eaux claires | Fr. 235'000.00 |
| • Honoraires d’ingénieurs (projet d’exécution, direction des travaux et achèvement) | Fr. 11'000.00 |
| • Divers et imprévues (env. 10%) | <u>Fr. 25'000.00</u> |
| Total des collecteurs d’eaux claires | Fr. 271'000.00 |
| TVA 8% | <u>Fr. 21'680.00</u> |
| Total des collecteurs d’eaux claires | Fr. 292'680.00 |

Changement de la conduite d'eau potable

| | |
|--|-----------------------|
| • Appareillage pour l'eau potable et la défense incendie principale | Fr. 62'000.00 |
| • Fouilles pour eau potable et défense incendie | Fr. 65'000.00 |
| • Honoraires d'ingénieurs hydrauliques (projet d'exécution, direction des travaux et achèvement) | Fr. 29'000.00 |
| • Honoraires d'ingénieurs (projet d'exécution, direction des travaux et achèvement) | Fr. 3'000.00 |
| • Divers et imprévus (env. 10%) | Fr. 16'000.00 |
| Sous-total | Fr. 175'000.00 |
| TVA 8% | Fr. 14'000.00 |
| Total pour l'eau potable | Fr. 189'000.00 |

Récapitulation:

| | |
|---|-------------------------|
| • Aménagements routiers | Fr. 2'035'800.00 |
| • Collecteurs d'eaux claires | Fr. 292'680.00 |
| • Changement de la conduite d'eau potable | Fr. 189'000.00 |
| Total des travaux TTC | Fr. 2'517'480.00 |

Ces montants sont basés sur la rentrée des soumissions. Celles-ci ont été organisées conformément aux procédures de la loi sur les marchés publics.

Ces montants contiennent environ 10% de divers et imprévus.

IV. Incidences financières

Ces dépenses seront financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Elles seront amorties dès 2019 de la manière suivante:

- Aménagements routiers: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 67'900.– le solde la dernière année, après déduction de la subvention du Canton;
- Collecteurs d'eaux claires: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 9'750.– le solde la dernière année;
- Conduite d'eau potable: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 6'300.–, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA.

V. Impact sur l'environnement

La création d'un trottoir, de deux bandes cyclables et la mise en place d'un éclairage permettront d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du tronçon, afin d'encourager la mobilité douce.

La mise en place d'un nouveau revêtement phonoabsorbant et la construction des murs en bordure de propriétés réduiront considérablement les nuisances dues au bruit routier.

Ces aménagements s'inscrivent dans une logique de développement durable et amélioreront sensiblement le cadre de vie et la sécurité des riverains.

VI. Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

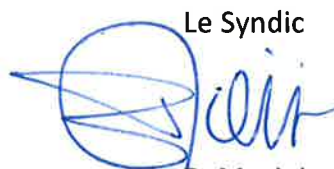
- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

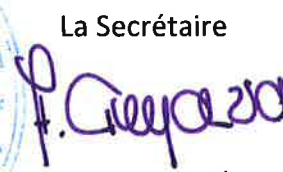
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit les sommes de:
 - Fr. 2'035'800.– pour les aménagements routiers,
 - Fr. 292'680.– pour les collecteurs d'eaux claires;
 - Fr. 189'000.– pour la conduite d'eau potable;
3. d'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que ces dépenses soit amorties, dès 2019, de la manière suivante:
 - Aménagements routiers: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 67'900.– le solde la dernière année, après déduction de la subvention du Canton;
 - Collecteurs d'eaux claires: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 9'750.– le solde la dernière année;
 - Conduite d'eau potable: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 6'300.–, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA;
5. de prendre note que l'incidence sur le budget de fonctionnement sera positive.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mai 2017

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Mosini



La Secrétaire

A. Guyomard

Déléguée municipale: M^{me} Barbara Regamey, municipale

Annexes: plans

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 3 mai 2017.

CANTON DE VAUD
DISTRICT DE MORGEZ

Enquête 4

COMMUNE DE SAINT-PREX



Route de Rolle (tronçon Ouest)
Emprise par servitude

Situation 1:500

Approuvé par le conseil communal de Saint-Prex, dans sa séance du 14 mars 2017.
Le Maire: La Secrétaire

Plan approuvé en Grand Muni ordi pour les zones à servitude publique.
Le Maire: La Secrétaire

Approuvé par le conseil communal de Saint-Prex, dans sa séance du 14 mars 2017.
Le Maire: La Secrétaire

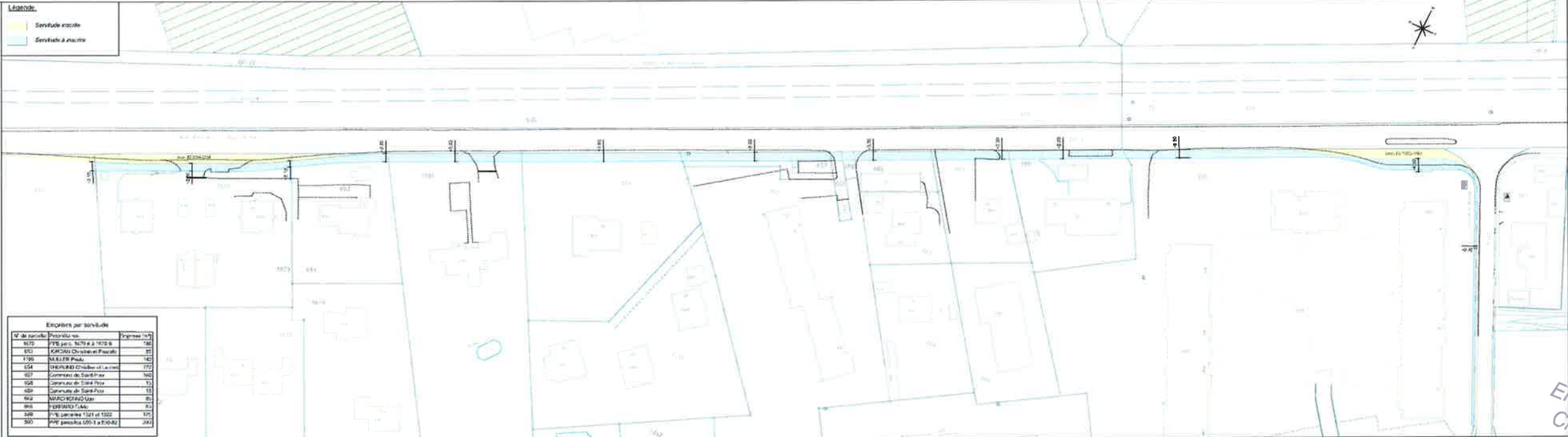
Approuvé par le département des Infrastructures et des Infrastructures humaines (DIRH) de Lausanne le 14 mars 2017.
Le chef de département

| N° | Objet | Etat | N° | Etat |
|---------------|-------|------|----|------|
| 11'280.01-42a | | | | |

Morges le 14 mars 2017
L'auteur du projet

MCS Bureau d'études MOYNIÉ et CHEVREZEL SA
Ingénieurs EPFL-ISA Géomètres officiels
11, Chemin de la Gare 1170 St-Prex
Tél. 021 911 11 11 Fax 021 911 11 12

Legende
 Servitude routière
 Servitude à servitude



| N° de parcelle | Propriétaire | Superficie (m²) |
|----------------|--------------------------------|-----------------|
| 1025 | STP par. 1079 à 1079 B | 140 |
| 1031 | KACIAN Christian et Pascal | 87 |
| 1190 | MALLET Paul | 140 |
| 1054 | TRONCINI Christian et Lucienne | 170 |
| 1027 | Commune de Saint-Prex | 100 |
| 1048 | Commune de Saint-Prex | 11 |
| 1050 | Commune de Saint-Prex | 13 |
| 1042 | MARTELLO Luc | 80 |
| 1046 | TRONCINI Paul | 81 |
| 1049 | STP parcelles 1021 et 1022 | 175 |
| 1007 | STP parcelles 1001 à 1003 | 200 |

1490/1A

PROJET

Commune de Saint-Prex

Réseau de distribution d'eau

Bouclage en PE diam. 160/141 mm.
Route de Rolle Ouest

Situation 1:500



Avenue de la Hoopet
10071 Louvaine
Tél: 021 616 43 35
Fax: 021 616 96 31
info@miazweissersa.ch

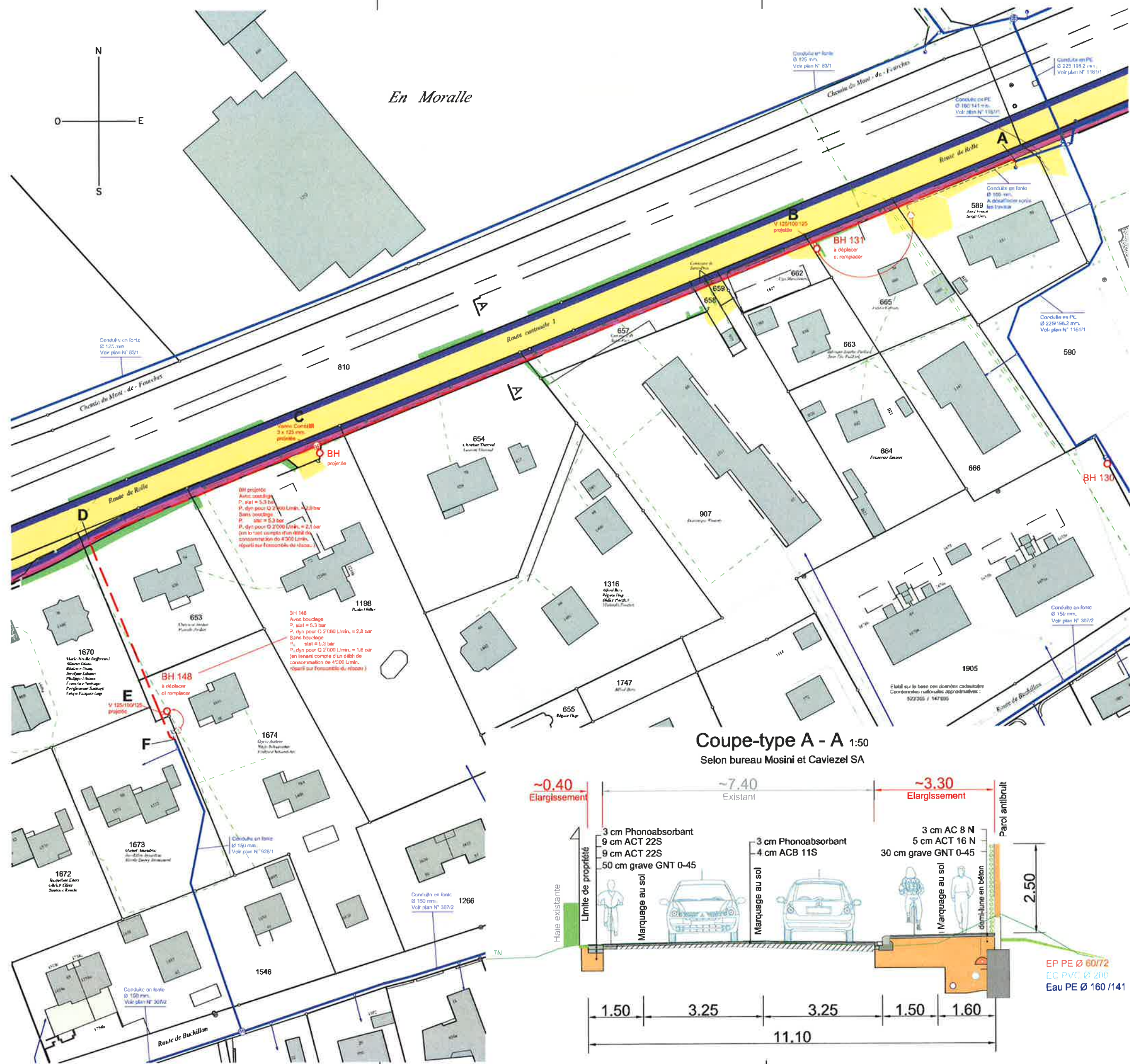
| Date | Détail | Contenu | Modifications |
|----------|--------|---------|---|
| 28.03.14 | ME | 2.04 | |
| 27.05.17 | ME | 2.04 | Ajout des points de mesure et de contrôle |

Légende :

- Conduite d'eau potable communale existante
- Conduite d'eau potable communale projetée
- Vannes d'arrêt simple / Contrôles existants
- Vannes d'arrêt simple / Contrôles projetés
- Borne-hydrant avec N° et vanne d'arrêt existantes
- Conduite d'eau potable à défectueux
- Vanne d'arrêt simple à supprimer
- Vannes de prise pour les particuliers existantes / projetées / à supprimer
- Eclairage public, tube projeté (reporté selon plan projet du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Selsacom, tube existant (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Collecteurs EUAEC existants (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Collecteurs EC projetés (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Chaussée (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Piste cyclable (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)
- Trottoir (reporté selon plan projet N° 11280.01-02b du bureau Mosini et Caviezel SA)

Conduite d'eau potable communale en tuyaux PE 100-RC, S8, PN 10, avec extrémités lisses pour soudure bout à bout

| Tronçons | Diamètres des conduites | Longueurs |
|----------|-------------------------|--|
| A - B | PE 160/141 mm. | 62.00 m' |
| B - C | PE 160/141 mm. | 149.00 m' |
| C - D | PE 160/141 mm. | 64.00 m' |
| D - E | PE 160/141 mm. | 52.00 m' |
| E - F | PE 160/141 mm. | 8.00 m' |
| BH | PE 125/110.2 mm. | 10.00 m' |
| | | Longueur totale des conduites = 345.00 m' |



Coupe-type A - A 1:50
Selon bureau Mosini et Caviezel SA

